

PROJETS – Demande de subvention au titre du Fond Départemental pour la réparation des infrastructures
provenant des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole – Approbation du plan de
financement et autorisation de signature

N° 2026_043

**PROJETS – Demande de subvention au titre du Fond Départemental pour
la répartition des crédits d'Etat provenant des amendes de police et de la
redevance des mines sur le pétrole – Approbation du plan de
financement et autorisation de signature**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 4 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 11 mai 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSÉ, Christiane BRESSION, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Christine ADRIAN, Christophe DEWAELE, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Bruno GUITTARD, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 24

Votants : 27

Excusés :

Joël GIRARD, Jean-Luc FOURNIER, Éric DODET

Pouvoirs :

Joël GIRARD.....Valérie LABOUACHRA

Jean-Luc FOURNIER.....Dominique RENAULT

Éric DODET.....Jean-Marc MASSÉ

Suppléants présents : David GRENET et Karin LAINE

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département du Loiret a lancé un appel à projets pour la répartition des crédits d'État 2026. Ce programme vise à financer des opérations d'investissement liées aux transports en commun, à la sécurité routière et aux travaux de voirie.

La collectivité va lancer prochainement son propre marché de Travaux de réfection, de modernisation et d'aménagement de la voirie communale pour l'année 2026.

Les prestations comprennent notamment :

- Le rabotage des chaussées existantes et l'évacuation des produits de démolition,
- La pose de revêtements de type enrobés (biosourcés ou classiques) et de bordures,
- La réfection de revêtements de voirie,
- Les travaux de marquage routier.

Le montant estimé des travaux s'élève à **80 000 € HT**.

PROJETS – Demande de subvention au titre du Fond Départemental pour la répartition des crédits d'Etat provenant des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole pour l'année 2026 ;
financement et autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1111-10 ;

Vu le règlement de l'appel à projets du Département du Loiret pour la répartition des crédits d'Etat provenant des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole pour l'année 2026 ;

Considérant que les travaux de chaussée sur les voies communales et le revêtement des trottoirs représentent des dépenses d'investissement importantes pour la collectivité ;

Considérant l'état de vétusté des routes nécessitant des travaux de structure et de revêtement de chaussée ;

Considérant le tableau de financement ci-dessous :

<u>Tableau de financement</u>					
Dépenses	Montant H. T	%	Recettes	Montant H. T	%
Travaux de voiries	80 000,00 €	100,00%	Département du Loiret	64 000,00 €	80,00%
			Autofinancement	16 000,00 €	20,00%
Total dépenses	80 000,00 €	100,00%	Total recettes	80 000,00 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement du projet ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département pour la répartition des crédits d'Etat provenant des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole ;

INSCRIT au budget principal 2026 les crédits correspondants en dépenses et en recettes, selon le plan de financement retenu ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 11 mai 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

La secrétaire de séance :

Valérie LABOUACHRA